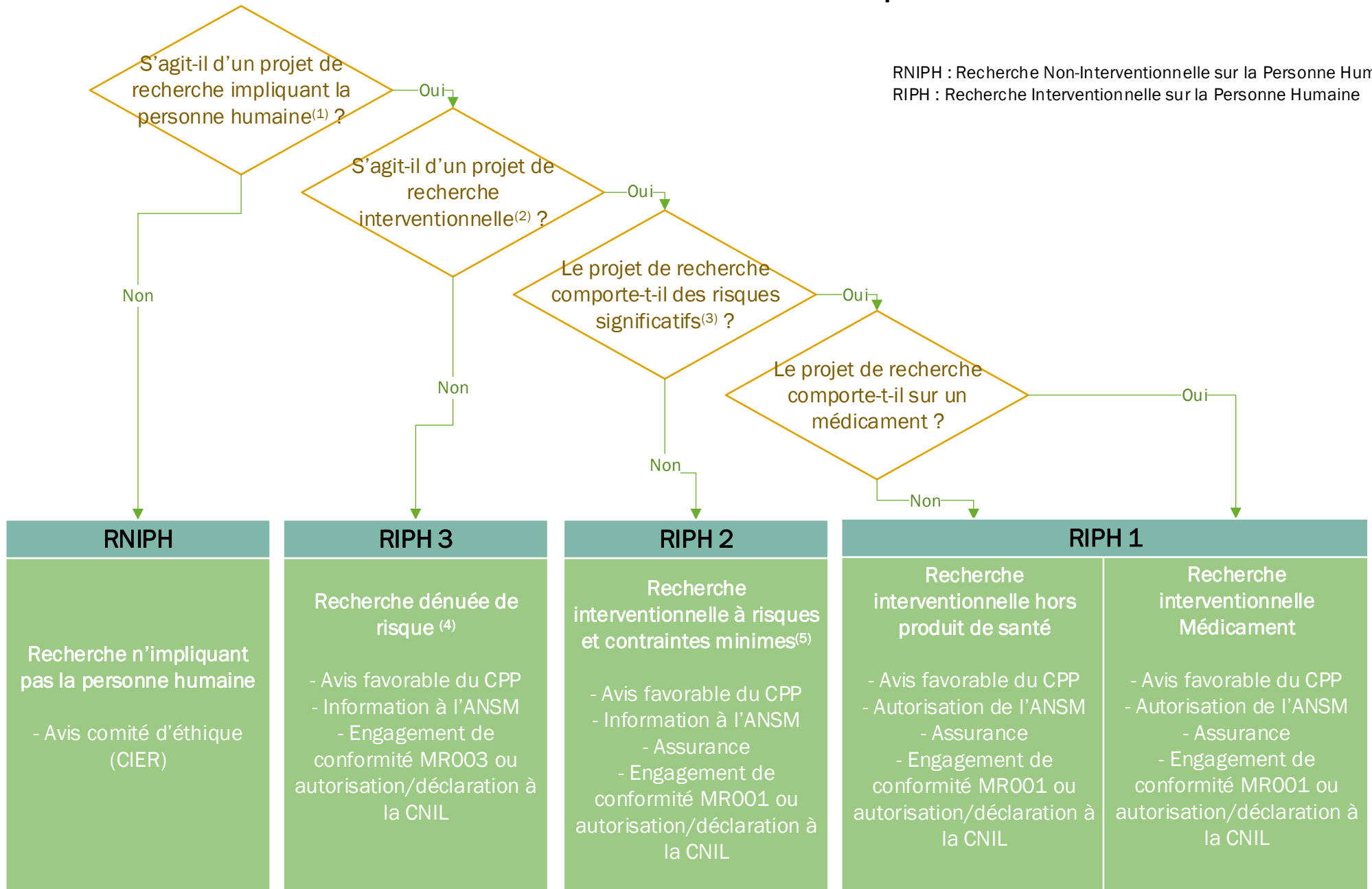


Classification des études cliniques

RNIPH : Recherche Non-Interventionnelle sur la Personne Humaine
 RIPH : Recherche Interventionnelle sur la Personne Humaine



(1) Etudes réalisées sur la personne humaine, en vue du **développement des connaissances biologiques ou médicales**

(2) Recherche comportant un acte de diagnostic ou de surveillance réalisé sur la personne **non justifiée par sa prise en charge médicale habituelle**

(3) Intervention **non dénuée de risque** pour les personnes y participant

(4) Etude **dénuée de risque**, les actes pratiqués et produits utilisés le sont conformément à la pratiques courante et peuvent comprendre un volume supplémentaire de sang, le recueil de produits du corps humain qui ne présente aucun caractère invasif (cheveux, salive, urine, ...), écouvillonnage superficiel, ECG, questionnaires, ...

(5) Actes **peu invasifs** (prise de sang dans certaines limites de volume, questionnaire dont les résultats peuvent conduire à la modification de la prise en charge, examen radiologique sans injection de produit de contraste...)